Réunion du Conseil Municipal du 13 Mars 2023

Le conseil Municipal s'est réuni le lundi 13 Mars 2023 à 17h sous la présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

Ordre du jour :

- 1) Habitat (Maisons DE PEYNOT et RAPPERPORT)
- 2) Syndicat d'eau
- 3) Musée de Dijon
- 4) Divers

<u>Présents</u>: Mmes Muriel BOUCHARD, Christine BOUSSAGEON, Cécile CREUZON, Maria DUSSAT, Marie-Thérèse PIERRON, Danielle ROUSSILLAT, Nadine GAUSSE, MM Nicolas BESSON, Didier GIRAUD, Jérémy GORSSE, Claude TOURAND, Serge SAINTIGNY, Claude STEINER.

Absent : M. Olivier NORRE qui n'a pas donné de pouvoir.

Secrétaire de séance : Mme Maria DUSSAT.

Procès-verbal du Conseil Municipal du 12 Décembre 2022 : M. Claude TOURAND regrette le fait que toutes les interventions ne soient pas retranscrites, ni le nom des intervenants.

Après cette remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Avant le début du Conseil, Madame le Maire :

- -demande à ajouter à l'ordre du jour, 2 délibérations à prendre concernant le SDEC et le cimetière : les élus acceptent.
- -remercie Muriel BOUCHARD la conception du « power-point » qui a permis d'animer la soirée des vœux.

1) Habitat:

Maison DE PEYNOT

La procédure de mise en péril suit son cours avec l'accord de l'ABF pour la démolition des deux maisons. 6 entreprises ont été contactées :

- 2 ne peuvent pas réaliser le travail
- 4 ont répondu : ALZIN, EUROVIA, TRULEN, SMC (en cours).

Les devis vont de 60 000 € à 80 000 € avec des différences de prestations.

Les entreprises ont été recontactées pour compléter leurs devis avec détails et précisions (retour avant le 20 mars).

Aucune décision n'est prise.

Maison RAPPERPORT

La procédure de récupération d'un bien sans maître arrivera à son terme le 15 Mai 2023, date à laquelle cette maison sera transférée dans l'actif de la commune.

Des devis pour réparation de la toiture et pour démolition ont été reçus :

Devis démolition: EUROVIA 55 967.60 € HT

TRULEN 51 722.57 € HT

Concernant la réparation de la toiture, les devis des entreprises French Renov et BatiVoueize sont quasiment similaires ; la différence porte sur le délai d'exécution.

L'entreprise BatiVoueize a indiqué que les travaux pourront être réalisés à partir de Octobre 2023 et French Rénov à partir de Mai/Juin 2023

Vote à main levée à l'unanimité pour la réfection de la toiture.

Vote à bulletin secret pour le choix de l'entreprise :

French Rénov : 10

BâtiVOUEIZE: 2

Didier GIRAUD ne participe pas au vote.

La rénovation de la toiture est donc confiée à l'entreprise French Rénov pour un montant de 19 104.25 € HT.

2) Syndicat d'eau

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un schéma départemental d'eau potable établi par le conseil Départemental de la Creuse en septembre 2020, les six unités de gestion de l'eau potable, SIAEP de la région Boussac, SIAEP de la Rozeille, SIAEP de la Vallée de la Creuse, SIAEP d'Ahun, SIAEP du Bassin de Gouzon et la Communauté d'Agglomération de Guéret ont décidé de créer un syndicat supra de production et d'interconnexion d'eau potable.

La commune adhérente au SIAEP de Boussac Gouzon, Madame le Maire demande au conseil l'autorisation d'adhésion au futur syndicat mixte de production et d'interconnexion d'eau potable.

Vote à main levée pour l'adhésion au nouveau syndicat d'eau supra départemental.

Pour: 12

Contre:1

3) Musée des Beaux-Arts de DIJON

En 2024, du 2 Mai au 23 septembre aura lieu une exposition sur la peinture germanique du 15^{ème} siècle au musée des Beaux-Arts de Dijon.

Le tableau « Martyre de Sainte- Valérie », actuellement dans une absidiole, aurait une origine allemande, et la D.R.A.C. demande à ce qu'il soit prêté pour cette exposition.

Une convention sera signée avec des garanties concernant le transport et l'installation à Dijon.

Le conseil municipal accepte à la majorité :

Pour:12

Contre: 1

Délibération SDEC

Le conseil municipal doit solliciter le concours technique et financier du Syndicat Des Energies de la Creuse (SDEC) concernant le réaménagement des installations d'éclairage public suite à l'enfouissement du réseau basse tension Route de Lépaud, Rue des Tanneries, Vielle Route de Budelière, Rue de Ribière et Rue du monument à Chambon sur Voueize, prévu à partir de 2024.

Demande validée à l'unanimité.

<u>Cimetière</u>

Mme CANEVA souhaite rétrocéder à la commune une concession.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette rétrocession à titre gratuit, laissant à la charge de Madame CANEVA de revendre le monument funéraire siégeant sur la concession au futur acquéreur.

4) Questions diverses

Suite aux réunions organisées par l'association « Petites villes de Demain », un groupe de travail a été constitué comprenant des élus et des commerçants.

Cette nouvelle commission est composée de 4 commerçants (Messieurs GUILLON, NOYE, NORRE, PERROT) et de 4 élus (Mesdames BOUSSAGEON et DUSSAT et Messieurs BESSON et NORE).

Déjà trois réunions ont eu lieu avec comme objectif prioritaire de relancer le marché hebdomadaire.

Madame le Maire remercie les commerçants investis. Pour rappel, la Foire aux Plants aura lieu le dimanche 21 Mai.

Commerces

- -Suite au départ à la retraite de M. et Mme COMBAS, la boulangerie est définitivement fermée depuis le 1^{er} Mars.
- -Une pizzaïola de Lignerolles souhaite s'installer sur la place. Après en avoir délibéré, le conseil refuse à l'unanimité, argumentant la présence depuis de longues années du pizzaïolo du vendredi soir, et de deux autres Food-Truck dans la semaine.

Festivités

-Suite à la réunion avec les Présidents d'association, un calendrier des festivités a été établi. Il est distribué à chaque élu et sera envoyé par mail aux présidents d'association.

Cette rencontre a permis de constater les qualités et quantités de manifestations à venir.

Cela permettra également de programmer l'installation des barnums et matériels par les employés municipaux

-Madame le Maire fait part d'une proposition de la Communauté de Commune de mise en lumière de l'Abbatiale par l'association « Allumeurs de rêves ».

Cette animation se ferait sur 5 jours d'affilés, en Août. Il s'agirait d'une mise en scène d'une durée de 15 minutes, diffusée en boucle pendant 2 heures.

Le coût de cette animation est de 125 250 € HT, subventionnée à 80 % par des fonds leaders « Programme Culturel ».

Les 20 % restant, soit 25 050 € HT seraient partagés entre les deux collectivités, la commune et la Communauté de Commune.

Si ces festivités voient le jour, ce sera un évènement exceptionnel qui nécessitera une organisation importante (déviations, communication, accueil des commerçants...).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

« Maison d'Artistes »

L'association souhaite ouvrir à nouveau cet été leur boutique éphémère d'objets artisanaux dans le garage du presbytère. Le conseil donne un accord de principe sachant que l'achat du presbytère n'est toujours pas acté chez le notaire et se renseigne sur le loyer payé au diocèse les années précédentes.

Une commerçante d'Auzances cherche un local pour ouvrir un magasin de vêtements. Elle a visité plusieurs locaux et la commune l'aide dans ses recherches.

Fibre optique

Une réunion aura lieu jeudi 16 Mars 2023 à 10h30 avec la Région pour programmer une séance d'accueil et de renseignements auprès du public concernant l'arrivée de la Fibre à Chambon d'ici fin Avril 2023.

La vente du terrain à construire « Pré Saint-Vincent » a été signée chez le notaire.

Atelier Com'Unique

Madame le Maire expose le dossier : la pompe demandée par l'expert est installée. L'électricité le sera probablement la semaine prochaine, en attente d'un rendez-vous avec Enedis.

Une fois l'installation prête, un constat d'huissier en présence de toutes les parties (cabinets d'expert compris) aura lieu.

M. Claude TOURAND fait remarquer que la mairie n'a aucun compte rendu d'expertise. Madame le Maire les réclamera à l'assurance.

> Travaux

- -Le nouveau local des employés municipaux : M. Didier Giraud a établi des plans précis pour l'aménagement intérieur
- -Les tranchées dans le jardin public pour la réparation de fuites dans la salle des fêtes sont terminées.
- -Dans le local des archives, les étagères sont en cours d'installation. L'entreprise YannElect doit intervenir prochainement.
- -La nouvelle plateforme qui rassemble les containers HLM Côtes des Granges est terminée. Les travaux effectués par les employés municipaux ont été facturés à la Communauté de Commune selon l'accord conclu.
- -Madame le Maire remercie M. Dider GIRAUD pour la réparation dans les WC public ainsi que pour le nettoyage des pièces en bois des anciennes cloches, rangées dans une des absidioles.

Maison de M. BONNEFONT :

Une pierre sera déposée à l'angle de son portail. Un courrier lui a été envoyé.

- Madame le Maire a signé un devis d'un montant de 2297.50 € HT concernant réparation de la cloche n°3
- Mme ROBY du syndicat de la VOUEIZE, organise une réunion au pont de Maurrissard lundi 27 Mars à 9h30 sur place.
- Gué de Thaury :

Les galets se déchaussent. La Commission « travaux » se rendra sur place pour constater.

> Il y a beaucoup de retours positifs des Chambonnais quant au nettoyage de la rivière effectué cet automne.

Fin de séance à 18h30.